

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 22 septembre 2016**

**Rapporteur :  
Monsieur Yves GENTRIC**

**N° 20**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 29/09/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/09/2016 (accusé de réception du 28/09/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Acquisition d'une emprise auprès du Département  
Boulevard de Gutenberg**

**Afin d'aménager un terrain de football synthétique sur le stade d'Ergué-Armel, ainsi qu'une liaison douce, la ville de Quimper souhaite acquérir une emprise de 810 m<sup>2</sup> environ sise boulevard de Gutenberg auprès du département pour un prix estimé à 4 050 € environ.**

\*\*\*\*\*

La ville de Quimper a sollicité auprès du Département l'acquisition d'une emprise de 810 m<sup>2</sup> environ à prendre sur la parcelle cadastrée section KD numéro 86 située boulevard de Gutenberg dans le cadre de la réalisation d'un terrain de football synthétique sur le stade d'Ergué-Armel ainsi que l'aménagement du cheminement piétons/vélos qui borde la voie.

La transaction pourrait avoir lieu sur la base de l'estimation établie par France Domaine au prix de 5€/m<sup>2</sup>.

Les frais afférents à la transaction seront supportés par la ville de Quimper.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 – de valider le principe d'acquisition auprès du Département au prix de 5€/m<sup>2</sup> ;
- 2 – d'autoriser monsieur le maire, ou son représentant, à signer tous les actes à intervenir.